

Service Technique / Fourniture et pose d'une centrale incendie à l'Hôtel de Ville - Demandes de subventions à l'Etat et au Département de l'Ardèche

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

VU l'article L.2122-22, 26^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-009 du 29 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, l'autorisant à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

VU les intempéries intervenues en novembre 2022 causant la destruction de l'alarme incendie de l'Hôtel de Ville à Viviers,

VU l'Arrêté Ministériel du 16 janvier 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune de Viviers,

Considérant les travaux urgents à réaliser afin de sécuriser le bâtiment,

Considérant qu'il convient de solliciter les financeurs, tels que l'Etat et le Département de l'Ardèche, ainsi que tout autre co-financeur potentiel qui n'aurait pas été identifié à ce jour,

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter le concours financier de l'Etat et le Département de l'Ardèche, suivant le plan de financement ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant HT	Financements sollicités	Montant subvention	%
Travaux	25 665 €	Département de l'Ardèche :	10 266 €	40
Acquisitions foncières et immobilières		Etat :	7 700 €	30
Autre (études préalables, frais d'ingénierie, frais de notaire...)		Région :		
		Autre :		
		Autofinancement :	7 699 €	
TOTAL	25.665	TOTAL	25 665 €	

ARTICLE 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site de la ville ainsi que sur la borne numérique.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Monsieur le Préfet de l'Ardèche
- SGC de PRIVAS
- Service Finances - Mairie de Viviers
- Service Technique – Mairie de Viviers
- Notifiée aux financeurs.

Fait à Viviers, le 7 août 2023

Martine MATTEI

Maire de VIVIERS

